



Bellerive et Cotterd  
Plan de détails

Approuvé par la Municipalité dans  
sa séance du .....

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique  
du ..... au .....

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal  
le .....

Au nom du Conseil communal

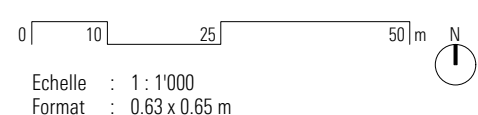
Le Président

La Secrétaire

Approuvé par le Département compétent  
le .....

La Cheffe de Département

Entrée en vigueur  
le .....



Légende du plan de détails

- Périmètre du plan de détails
- Bâtiment cadastré
- Bâtiment à maintenir
- Bâtiment à intégrer
- Bâtiment ne pouvant pas être transformé en habitation ou à démolir
- Secteur des espaces extérieurs
- Secteur des placettes

Légende des limites des constructions aux routes

- Limite nouvelle
- Limite par défaut selon LRou art. 36 (indicatif)

Légende du PACom

- Affectation principale
- Zone de desserte 15 LAT
- Patrimoine culturel
- Bâtiment recensé, note 2
- Bâtiment et objet recensé, note 3
- Bâtiment et objet classé monument historique (MH)
- Jardin certifié (COMOS à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse)

Protection de l'Homme et de l'environnement

- Périmètre impacté par un danger naturel (voir plan ad hoc)
- Distance par rapport à la forêt - zone inconstructible depuis la limite forestière statique (art. 27 LVLf)

Principes d'aménagement

- Secteur à prescription spéciale pour les agrandissements

